

2018

**Mercredi 11 avril
13h30**

Hotel Okura Amsterdam
Ferdinand Bolstraat 333
1072 LH Amsterdam
Pays-Bas

1 **Ordre du jour** p. 02

2 **Message**
Message de Denis Ranque,
Président du Conseil d'administration p. 03

3 **Chiffres-clés 2017** p. 04-05

4 **Participation**
Modes de participation à l'Assemblée p. 06-07

5 **Résolutions**
Texte et présentation des résolutions
proposées par le Conseil d'administration p. 08-14

6 **Information**
Informations pratiques p. 15



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Avis d'information

AIRBUS

Ordre du jour

1 Ouverture de l'Assemblée générale et déclarations introductives

2 Présentation du Président du Conseil d'administration et du Président exécutif, incluant le rapport du Conseil d'administration sur :

1. La déclaration sur le gouvernement d'entreprise
2. Les activités et comptes audités de l'exercice 2017
3. L'application de la politique de rémunération en 2017
4. La politique de distribution de dividendes

3 Discussion sur tous les points de l'ordre du jour

4 Vote des résolutions suivantes :

1. Approbation des comptes audités de l'exercice 2017
2. Affectation du résultat et décision de distribution
3. Quitus aux membres non-exécutifs du Conseil d'administration
4. Quitus au membre exécutif du Conseil d'administration
5. Renouvellement d'Ernst & Young Accountants L.L.P. en qualité de commissaire aux comptes pour l'exercice 2018
6. Renouvellement de Mme María Amparo Moraleda Martínez en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans
7. Nomination de M. Victor Chu en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, en remplacement de Sir John Parker dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée
8. Nomination de M. Jean-Pierre Clamadieu en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, en remplacement de M. Jean-Claude Trichet dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée
9. Nomination de M. René Obermann en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, en remplacement de M. Hans-Peter Keitel dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée
10. Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants, pour les besoins de plans d'actionnariat salarié et de plans de rémunération à long terme en actions
11. Délégation de pouvoirs accordée au Conseil d'administration aux fins d'émettre des actions, d'accorder des droits de souscription d'actions et de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription d'actionnaires existants, pour les besoins de financement de la Société et de ses filiales
12. Renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % du capital social émis de la Société
13. Annulation des actions rachetées par la Société

5 Clôture de l'Assemblée générale

2018

Message du Président



Cher actionnaire,
J'ai le plaisir de vous inviter, au nom d'Airbus et du Conseil d'administration, à participer à l'Assemblée générale annuelle 2018. En tant qu'actionnaire, vous êtes en droit de voter chacune des résolutions présentées en détail dans ce document. Je vous invite sincèrement à exprimer votre voix ! Votre vote compte et votre avis est également important pour nous.

Airbus enregistre une bonne année 2017 comme en témoignent le nombre record de livraisons d'avions commerciaux, les nouvelles commandes, ainsi que la solide performance financière.

Au cours de l'exercice, nous nous sommes attachés à préparer l'avenir de votre Société. L'une de nos priorités a consisté à renforcer notre système de conformité tirant les leçons du passé et en instaurant une culture adaptée pour les années à venir. À cette fin, nous avons mis en place un panel d'experts indépendants chargé de revoir la conformité au sein de la Société ; nous avons aussi créé un Comité Éthique & Conformité, composé d'administrateurs indépendants, que je préside.

S'agissant de la transformation d'Airbus, 2017 aura marqué un tournant pour la Société. Au mois de juillet, la fusion entre l'ancienne structure du Groupe Airbus et les activités avions commerciaux a pris effet, instaurant ainsi une organisation plus rationalisée.

En parallèle, nous avons lancé un plan de succession complet et structuré du management et avons recruté la nouvelle génération des leaders qui accompagneront la Société jusqu'en 2020 et au-delà. De plus, notre Président exécutif, Tom Enders, a annoncé qu'il ne briguerait pas de nouveau mandat à l'issue du sien en avril 2019. Cela laisse le temps suffisant au Conseil d'administration pour organiser une succession adéquate.

Nous avons aussi continué à renforcer notre gouvernance et notre coordination en matière de Responsabilité et de Développement Durable (R&S). Nous avons rédigé une charte définissant nos engagements R&S et les initiatives mises en place pour soutenir les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

En termes de gouvernance, nous avons appliqué le principe de renouvellement ou de nomination par tiers des membres du Conseil d'administration chaque année. Je voudrais remercier Sir John Parker qui nous quittera à l'issue de cette Assemblée 2018 après 11 ans de bons et loyaux services au sein du Conseil d'administration, et dernièrement en tant que Président du Comité des Rémunérations, des Nominations et de la Gouvernance. Sa perspicacité et son expertise dans le domaine industriel se sont révélées inestimables au cours de ces dix dernières années. Je souhaite également remercier Jean-Claude Trichet, qui nous quitte après avoir accompagné la Société pendant six ans à travers les différents défis rencontrés. Merci également à Hans Peter Keitel, qui aura passé cinq ans parmi nous, pour sa précieuse contribution au sein du Conseil d'administration. Ils doivent être remplacés par Victor Chu, Jean-Pierre Clamadieu et René Obermann, qui apporteront au Conseil d'administration une riche diversité à travers leur expérience et leur parcours.

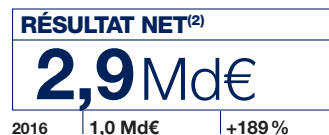
Enfin, Le Conseil d'administration a proposé un dividende 2017 de 1,50€ par action, soit une hausse de 11 % par rapport à 2016. Le taux de distribution se situe dans la tranche supérieure de notre politique de dividende, ce qui reflète les solides résultats obtenus au cours de l'exercice, notre confiance quant à l'avenir de la Société et notre engagement vis-à-vis d'une progression durable du dividende.

En d'autres termes, votre Conseil d'administration a connu une année particulièrement active, s'attachant notamment à préparer Airbus pour les années à venir.

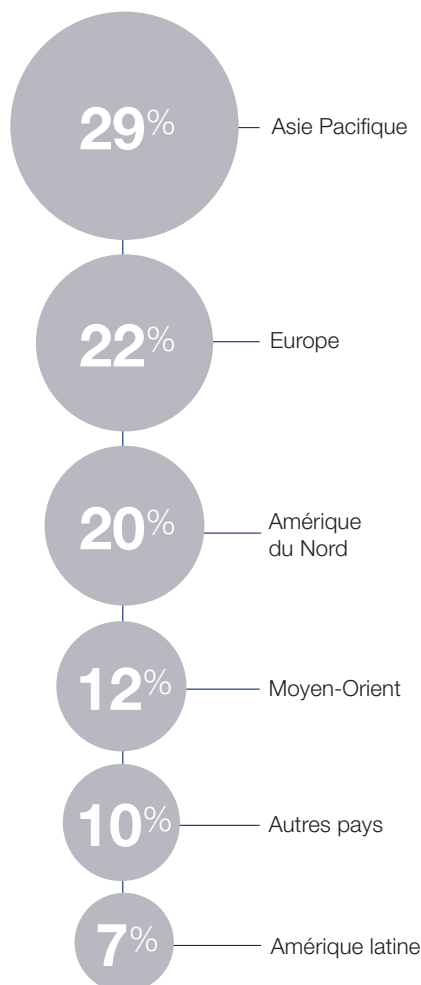
Sincèrement,

Denis Ranque
Président du Conseil d'administration

Chiffres-clés 2017

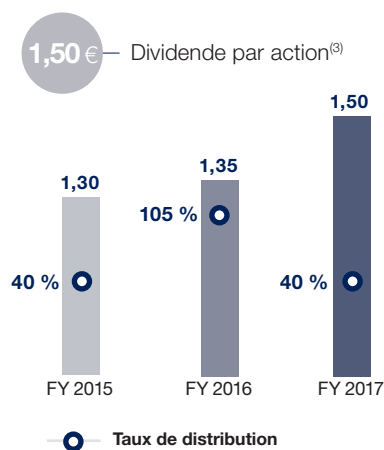


CARNET DE COMMANDES PAR RÉGION⁽¹⁾ (En valeur)



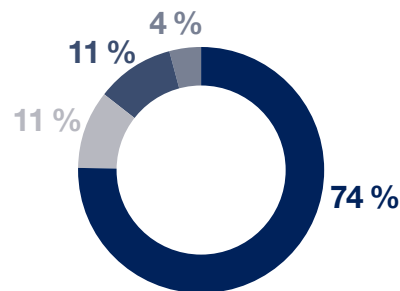
POLITIQUE DE DIVIDENDE En € | Dividende brut par action

En décembre 2013, Airbus a formalisé une politique de dividende mettant en valeur notre engagement de générer des rendements élevés pour nos actionnaires. Cette politique vise à une croissance durable dans les dividendes avec un ratio de paiement de 30%-40%.



STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT au 31 décembre 2017

- Flottant**
- GZBV (État allemand)
- SOGEPA (État français)
- SEPI (État espagnol)



** Inclut les actions propres sans droit économique ni droit de vote (0,02%).

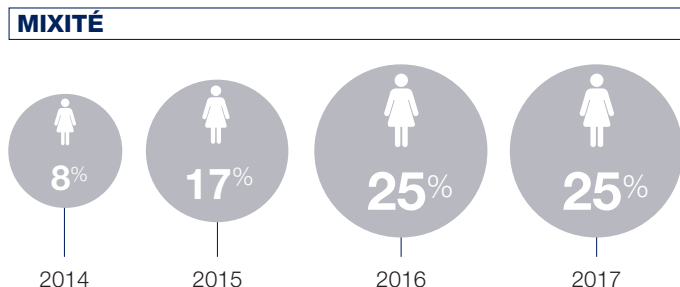
(1) Les contributions des activités avions commerciaux aux prises de commandes et au carnet de commandes s'entendent sur la base des prix catalogue.
 (2) Airbus continue d'employer le terme « résultat net ». Celui-ci est identique au bénéfice pour la période imputable aux propriétaires de la société mère, selon les normes IFRS.
 (3) Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle 2018.

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIRBUS



(1) Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle 2018.

(2) Aux réunions du Conseil d'administration



COMPÉTENCES DIVERSIFIÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au sein de la Société, chaque Membre du Conseil d'administration doit disposer de certaines des qualifications, compétences et connaissances industrielles nécessaires suivantes pour aider la Société à définir et mettre en place sa stratégie globale, avec l'expertise requise pour s'acquitter des fonctions qui lui sont assignées en tant que Membre d'un des comités du Conseil d'administration :

- Expertise mondiale
- Ingénierie & Technologie
- Production industrielle
- Industrie aérospatiale
- Finance & Audit
- Information & Gestion de données
- Géopolitique & Économie
- Industrie de défense
- Expertise asiatique

EMPLOYÉS



RESPONSABILITÉ & DÉVELOPPEMENT DURABLE CHEZ AIRBUS

Airbus a érigé comme base de ses initiatives de Responsabilité et Développement Durable (R&S) les objectifs de développement durable (SDG) des Nations unies. Son activité contribue à au moins huit des objectifs :

- SDG 4:** Accès à une éducation de qualité
- SDG 5:** Égalité entre les sexes
- SDG 8:** Accès à des emplois décents et croissance économique
- SDG 9:** Industrie, innovation et infrastructure
- SDG 12:** Consommation et production responsables
- SDG 13:** Lutte contre les changements climatiques
- SDG 16:** Justice, paix et institutions fortes
- SDG 17:** Partenariats pour la réalisation des objectifs

Modes de participation

COMMENT JUSTIFIER DE VOTRE QUALITE D'ACTIONNAIRE ?

Conformément à la législation néerlandaise en vigueur, pour pouvoir exercer votre droit de participer à l'Assemblée générale annuelle, votre intermédiaire financier ou le Service Titres Airbus devra justifier, pour votre compte, de votre qualité de détenteur d'actions Airbus à la date du **mercredi 14 mars 2018** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés. Vos actions ne seront pas bloquées entre cette date et l'Assemblée.

Tout actionnaire détenant au moins une action Airbus peut participer à l'Assemblée générale en utilisant un formulaire de vote / demande de carte en version papier ou par Internet. Si vous n'avez reçu aucune information alors que vous souhaitez participer, vous pouvez contacter votre intermédiaire financier qui vous renseignera ou remplir le formulaire qui vous trouverez sur le site : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

COMMENT PARTICIPER ?

Vous pouvez choisir l'une des quatre options suivantes :

- 1** Assister et voter à l'Assemblée
- 2** Donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A.
- 3** Donner pouvoir au Président
- 4** Donner pouvoir à une personne dénommée

Vous pouvez exprimer votre choix :

- A** soit à l'aide du formulaire de vote / demande de carte (le « **Formulaire** ») joint en version papier
- B** soit par Internet

A Avec le Formulaire papier

1. Assister et voter à l'Assemblée

Si vous souhaitez assister et voter à l'Assemblée, vous devez cocher la case **1** du Formulaire, afin de recevoir une carte d'admission du Service Titres Airbus.

Dans ce cas, vous ne pourrez être admis à l'Assemblée que sur présentation de cette carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

2. Donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A.

Si vous souhaitez donner vos instructions de vote à Euroclear France S.A., au nom de laquelle vos actions sont inscrites dans le registre d'actionnaires de la Société, vous devez cocher et remplir la case **2** du Formulaire.

Pour chaque résolution, **vous pouvez exprimer votre choix de la façon suivante :**

- si vous souhaitez voter **POUR**, noircissez la case **POUR** ;
- si vous souhaitez voter **CONTRE**, noircissez la case **CONTRE** ;
- si vous souhaitez voter **ABSTENTION**, noircissez la case **ABSTENTION**.

En cas d'amendement ou de résolution nouvelle présentés en Assemblée, **vous pouvez exprimer votre choix de la façon suivante :**

- si vous souhaitez **donner pouvoir au Président**, noircissez la case « Je donne pouvoir au Président de voter en mon nom » ;
- si vous souhaitez voter **ABSTENTION**, noircissez la case « Je vote Abstention » ;
- si vous souhaitez **donner procuration à une personne dénommée**, noircissez la case « Je donne procuration à M. ou Mme, Raison Sociale pour voter en mon nom ».

Vous devez indiquer le nom et l'adresse de la personne dénommée.

Seule la personne dénommée pourra être admise à l'Assemblée, sur présentation d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

3. Donner pouvoir au Président

Si vous souhaitez donner pouvoir au Président de voter chaque résolution et, le cas échéant, chaque amendement ou résolution nouvelle présentés en Assemblée, vous devez cocher la case **3** du Formulaire.

4. Donner pouvoir à une personne dénommée

Si vous souhaitez donner pouvoir à une personne dénommée de voter chaque résolution et, le cas échéant, chaque amendement ou résolution nouvelle présentés en Assemblée, vous devez cocher et remplir la case **4** du Formulaire.

Dans ce cas, seule la personne dénommée pourra être admise à l'Assemblée, sur présentation d'une carte d'admission et d'une pièce d'identité en cours de validité.

Quel que soit votre choix

1, 2, 3, ou 4, votre Formulaire dûment rempli, daté et signé, devra être reçu au plus tard :

- si vos actions sont détenues au porteur : le **jeudi 29 mars 2018** par votre intermédiaire financier, qui devra le transmettre au plus tard le **vendredi 30 mars 2018** au Service Titres Airbus ;
- si vos actions sont détenues au nominatif : le **vendredi 30 mars 2018** par le Service Titres Airbus

Il ne sera plus tenu compte des Formulaires reçus après les dates mentionnées ci-dessus.

à l'Assemblée

B Par Internet

Vous bénéficiez des quatre mêmes options que celles proposées dans le Formulaire papier. Ainsi, vous pouvez exprimer votre choix sur le site Internet sécurisé VOTACCESS, accessible jusqu'au **vendredi 30 mars 2018** (minuit).

La procédure par Internet dépend du mode de détention de vos actions (nominatif pur, nominatif administré ou porteur) le **mercredi 14 mars 2018** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés :

Mes actions sont au **nominatif pur**

Vous pouvez vous connecter sur la plateforme sécurisée VOTACCESS accessible via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com> en utilisant vos codes d'accès habituels.

Sur la page d'accueil, en cliquant sur « Participer à l'Assemblée générale », vous serez redirigé(e) vers le site sécurisé VOTACCESS où vous pourrez exprimer votre choix.

Si vous avez égaré votre identifiant et/ou votre mot de passe, la procédure de connexion sera identique à celle prévue pour « Mes actions sont au nominatif administré », présentée ci-dessous.

Mes actions sont au **nominatif administré**

- **Si vous avez choisi de recevoir les informations du Service Titres Airbus par courrier postal** : vous trouverez votre identifiant sur le Formulaire papier, dans l'encadré en haut à droite. Avec cet identifiant, vous pouvez vous connecter à VOTACCESS via le site Internet Planetshares <https://planetshares.bnpparibas.com>
- **Si vous avez choisi de recevoir les informations du Service Titres Airbus par email** : votre identifiant est inscrit dans la « e-information » envoyée par le Service Titres Airbus le mercredi 28 février 2018. Avec cet identifiant, vous pouvez vous connecter à VOTACCESS via le site Internet Planetshares <https://planetshares.bnpparibas.com>

Sur la page d'accueil, en cliquant sur « Participer à l'Assemblée générale », vous serez redirigé(e) vers le site sécurisée VOTACCESS où vous pourrez exprimer votre choix.

Mes actions sont au **porteur**

Vous devez contacter votre intermédiaire financier afin de confirmer que cette institution bancaire est bien connectée à la plateforme VOTACCESS, et le cas échéant connaître les conditions spécifiques d'utilisation.

- Si votre intermédiaire financier est connecté au site VOTACCESS, vous devrez vous identifier sur son portail internet avec vos codes d'accès habituels. Suivez alors les indications à l'écran afin d'accéder à VOTACCESS.
- Si votre intermédiaire financier n'est pas connecté au site VOTACCESS, il devra établir, en votre nom, une attestation de détention* d'actions Airbus et la faire parvenir, ainsi que votre adresse mail, au Service Titres Airbus. Dès réception, et sous réserve que le document soit conforme, le Service Titres Airbus vous transmettra un identifiant de connexion par email. Avec cet identifiant, vous pourrez alors vous connecter à VOTACCESS en suivant les indications à l'écran.

Si l'attestation de détention* d'actions Airbus a été établie avant le **mercredi 14 mars 2018** (date d'enregistrement), votre intermédiaire financier devra confirmer à nouveau votre détention d'actions Airbus à cette date.

La conformité de l'attestation de détention* d'actions Airbus repose uniquement sur votre intermédiaire financier, seul responsable de cette opération dans le temps imparti et selon votre demande.

Pour toute question liée au vote par Internet, contacter le +33 1 57 43 35 00 ou transmettre votre demande en allant sur le site : <https://planetshares.bnpparibas.com>

* L'attestation de détention doit obligatoirement être délivrée par un intermédiaire financier affilié à Euroclear France S.A. et comporter le nom, prénom, adresse postale et email de l'actionnaire ainsi que le nombre d'actions Airbus détenues au **mercredi 14 mars 2018** (date d'enregistrement) à la fermeture des marchés, sur papier à en-tête dûment signé par l'intermédiaire financier. Un formulaire est téléchargeable sur notre site Internet www.airbus.com (Investors > General Meetings).

Texte et présentation

proposées par le Conseil d'administration

1

Première résolution

APPROBATION DES COMPTES AUDITÉS DE L'EXERCICE 2017

L'Assemblée générale approuve les comptes audités de l'exercice écoulé entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'administration.

Présentation de la première résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve les comptes audités de l'exercice 2017.

Pour plus d'informations sur les performances financières de l'exercice 2017, vous pouvez vous référer à la section 5.1 du rapport du Conseil d'administration et aux États financiers audités 2017.

2

Deuxième résolution

AFFECTATION DU RÉSULTAT ET DÉCISION DE DISTRIBUTION

L'Assemblée générale décide d'incorporer au report à nouveau le bénéfice net de 483 millions d'euros, tel qu'il ressort du compte de résultat présenté dans les États financiers audités de l'exercice 2017, et d'effectuer un paiement aux actionnaires d'un montant brut de 1,50 euros par action s'imputant sur le report à nouveau.

Présentation de la deuxième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale décide d'incorporer au report à nouveau le résultat net de 483 millions d'euros, tel qu'il ressort du compte de résultat présenté dans les comptes audités de l'exercice 2017, et d'effectuer un paiement aux actionnaires d'un montant brut de 1,50 euros par action s'imputant sur le report à nouveau.

Conformément à une décision du Conseil d'administration, ce paiement de dividende devra être effectué le mercredi 18 avril 2018.

À compter du lundi 16 avril 2018, les actions de la Société seront négociées ex-dividende sur les marchés boursiers de Francfort, de Paris et d'Espagne. Le paiement de ce dividende sera effectué le mercredi 18 avril 2018 aux actionnaires de la Société à la date du mardi 17 avril 2018 (date d'arrêté des positions).

Pour plus d'informations sur la politique de dividendes, vous pouvez vous référer à la section 3.4 « Politique de dividendes » du rapport du Conseil d'administration.

3

Troisième résolution

QUITUS AUX MEMBRES NON-EXÉCUTIFS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale donne quitus aux membres non-exécutifs du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice 2017, sous réserve que l'activité de ces derniers soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2017 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

4

Quatrième résolution

QUITUS AU MEMBRE EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée générale donne quitus au membre exécutif du Conseil d'administration pour l'accomplissement de sa fonction au cours de l'exercice 2017, sous réserve que l'activité de ce dernier soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2017 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

Présentation des troisième et quatrième résolutions

Nous recommandons que l'Assemblée générale donne quitus aux membres du Conseil d'administration pour l'accomplissement de leurs fonctions au cours de l'exercice 2017 sous réserve que l'activité de ces derniers soit reflétée dans les comptes annuels audités de l'exercice 2017 ou dans le rapport du Conseil d'administration ou ait été dûment communiquée à l'Assemblée générale d'une autre manière.

des résolutions

5

Cinquième résolution

RENOUVELLEMENT DE ERNST & YOUNG ACCOUNTANTS L.L.P. EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE 2018

L'Assemblée générale décide de renouveler Ernst & Young Accountants L.L.P., à Amsterdam, Pays-Bas, dont le siège social se trouve au Boopies 258, 3011 XZ Rotterdam, Pays-Bas, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2018.

Présentation de la cinquième résolution

Nous recommandons le renouvellement du cabinet Ernst & Young Accountants L.L.P., dont le siège social se trouve au Boopies 258, 3011 XZ Rotterdam, Pays-Bas, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice 2018. Cette recommandation est fondée sur les compétences, les performances et l'indépendance dudit cabinet, comme en ont conclu le Conseil d'administration et le Comité d'Audit.

6

Sixième résolution

RENOUVELLEMENT DE MME MARÍA AMPARO MORALEDA MARTÍNEZ EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS

L'Assemblée générale décide de renouveler Mme María Amparo Moraleda Martínez en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021.

7

Septième résolution

NOMINATION DE M. VICTOR CHU EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS EN REMPLACEMENT DE SIR JOHN PARKER DONT LE MANDAT VIENT À EXPIRATION AU TERME DE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE

L'Assemblée générale décide de nommer M. Victor Chu en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021, en remplacement de Sir John Parker dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée.

8

Huitième résolution

NOMINATION DE M. JEAN-PIERRE CLAMADIEU EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS EN REMPLACEMENT DE M. JEAN-CLAUDE TRICHET DONT LE MANDAT VIENT À EXPIRATION AU TERME DE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE

L'Assemblée générale décide de nommer M. Jean-Pierre Clamadieu en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021, en remplacement de M. Jean-Claude Trichet dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée.

9

Neuvième résolution

NOMINATION DE M. RENÉ OBERMANN EN QUALITÉ DE MEMBRE NON-EXÉCUTIF DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR UNE DURÉE DE TROIS ANS EN REMPLACEMENT DE M. HANS-PETER KEITEL DONT LE MANDAT VIENT À EXPIRATION AU TERME DE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE

L'Assemblée générale décide de nommer M. René Obermann en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021, en remplacement de M. Hans-Peter Keitel dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée.

Présentation de la sixième à la neuvième résolution

Comme annoncé les années précédentes, les mandats des membres du Conseil d'administration sont désormais renouvelés chaque année par bloc de quatre, pour une durée de trois ans, et ce afin d'assurer une meilleure transition dans la composition actuelle et future du Conseil d'administration et d'être en ligne avec les meilleures pratiques en ce domaine. Ce renouvellement par bloc permet d'éviter de nombreux changements dans la composition du Conseil d'administration à l'occasion d'une même Assemblée générale, diminuant ainsi les risques de perte d'expérience et les défis d'intégration associés.

En conséquence, nous recommandons que cette Assemblée générale renouvelle Mme María Amparo Moraleda Martínez en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021. Mme Moraleda a, entre autres, occupé les fonctions de Directeur général d'IBM Espagne et Portugal de 2001 à 2009 et de directrice des opérations de la division internationale d'Iberdrola S.A., en charge du Royaume-Uni et des États-Unis de 2009 à 2012. Forte de sa solide expertise technique, de son expérience en matière de

direction des ressources humaines et des fonctions qu'elle exerce au sein de conseils et trusts de différentes institutions et organismes, en ce compris l'Académie des Sciences Sociales et de l'Environnement d'Andalousie, Mme Moraleda a apporté les compétences requises dans notre démarche centrée sur l'innovation et la numérisation. En tant qu'ancien membre du Comité d'Audit et en tant que membre actif du RNGC et du Comité d'Éthique & Conformité, Mme Moraleda est un atout précieux et reconnu contribuant à l'efficacité du Conseil d'administration.

Nous recommandons en outre que cette Assemblée générale nomme M. Victor Chu en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021, en remplacement de Sir John Parker dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée.

M. Chu apportera à Airbus ses précieuses connaissances et sa vision stratégique de la Chine et plus largement de l'Asie où son expertise, entre autres, dans les domaines des du capital-investissement et du capital-risque, est hautement reconnue et respectée. Dans la mesure où M. Chu est également très actif au sein de diverses institutions internationales comme le "World Economic Forum" il peut aider à développer les liens entre le monde Oriental et le monde Occidental indispensables à une société globale telle qu'Airbus. La Société considère que, grâce à son expérience et ses connaissances mentionnées dans le tableau page suivante, en ce compris une bonne compréhension de l'industrie aéronautique, M. Chu a les compétences et l'expertise pour remplir cette fonction conformément aux attentes du Conseil d'administration et à l'évolution des activités de la Société.

Nous recommandons enfin que cette Assemblée générale nomme M. Jean-Pierre Clamadieu en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021, en remplacement de M. Jean-Claude Trichet dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée.

M. Clamadieu est Président exécutif de la société Solvay S.A. depuis 2011 dans laquelle il a intégré avec succès la société française Rhodia. Il est également membre du Conseil d'administration d'Axa. Par ailleurs, il est envisagé que M. Clamadieu rejoigne Engie, une société française du secteur de l'énergie, en qualité de Président du Conseil d'administration sous réserve d'approbation par les actionnaires d'Engie en mai 2018. Fort de son expertise technique, de sa forte expérience en matière de gestion d'équipe internationale, et de ses expériences aux Conseils d'administration des groupes Rhodia et Solvay, M. Clamadieu a démontré avoir les compétences et l'expertise pour remplir cette fonction conformément aux attentes du Conseil d'administration. Sa capacité à transformer une activité en leader industriel, ainsi que sa grande connaissances des opérations de fusions et d'acquisitions et de communication avec les marchés financiers où il bénéficie d'une solide image, est un atout pour Airbus.

Dans le cas où des parties prenantes (y compris des agences de conseil en vote et certains investisseurs) estimerait que M. Clamadieu est en situation de cumul excessif de mandats, c'est-à-dire, qu'il exercerait un trop grand nombre de mandats d'administrateur de sociétés cotées, la Société estime que cette situation n'est que temporaire. Il est envisagé que M. Clamadieu demeure Président de Solvay ; cependant la société a publié un communiqué officiel confirmant qu'elle accélérerait le plan de

succession de son président afin d'opérer une transition dans sa direction d'ici la fin de l'année 2018. L'objectif des règles contre le cumul excessif des mandats est de garantir que les administrateurs aient suffisamment de temps et d'énergie à consacrer à leur rôle d'administrateur. La Société estime que M. Clamadieu a démontré un fort engagement dans ses mandats précédents et actuels et que des mandats supplémentaires pendant une période de transition avec Solvay et Engie ne seraient pas de nature à empêcher M. Clamadieu de remplir ses obligations au sein du Conseil d'administration de la Société. A la fin de cette période de transition, M. Clamadieu ne détiendra plus de positions exécutives. Par ailleurs, le nombre de mandats qu'il cumule est conforme au droit néerlandais (en ce compris le Code de gouvernement d'entreprise néerlandais).

Nous recommandons également que cette Assemblée générale nomme M. René Obermann en qualité de membre non-exécutif du Conseil d'administration pour une durée de trois ans, prenant fin à la clôture de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021, en remplacement de M. Hans-Peter Keitel dont le mandat vient à expiration au terme de la présente Assemblée.

Depuis 2015, M. Obermann est directeur général du fonds d'investissement Warburg Pincus. Il est également Membre du Conseil d'administration de Telenor ASA. Avec son profil entrepreneurial et sa solide expérience au sein d'équipes de direction, notamment en qualité de haut dirigeant chez Deutsche Telecom, Ziggo and Warburg Pincus, M. Obermann a les compétences, l'état d'esprit et les qualités personnelles pour remplir cette fonction conformément aux attentes du Conseil d'administration. M. Obermann est membre de différents Conseils de surveillance, et notamment de Allianz Deutschland AG, et ThyssenKrupp AG, ce qui apportera à Airbus l'expertise recherchée dans sa démarche centrée sur les technologies.

Les compétences de chacun des membres du Conseil d'administration et leur excellent taux de présence aux réunions du Conseil d'administration et des Comités démontrent leur très forte implication dans le suivi des activités du Groupe. Le Conseil d'administration est ainsi convaincu que tous les membres proposés pour nomination ou renouvellement feront preuve d'engagement et accompliront leurs obligations avec diligence et efficacité. Ils ont chacun été choisis pour leur large expérience et leur dimension internationale, comme présenté dans les tableaux suivants.

Dans l'hypothèse où un potentiel conflit d'intérêt existerait ou serait perçu comme tel, la Société dispose de procédures adéquates invitant chaque membre du Conseil d'administration concerné à ne pas participer aux débats et décisions concernés par un éventuel conflit d'intérêt, le fonctionnement interne du Conseil d'administration permettrait ainsi de régler tout sujet de conflit. Nous vous invitons à vous référer au Règlement intérieur du Conseil d'administration (Annexe D – Article 8. Conflits d'intérêts) disponible sur le site internet de la Société www.airbus.com (Company > Corporate Governance > Board of Directors) et au Code de gouvernement d'entreprise néerlandais (Principe 2.7 Prévention des conflits d'intérêts) auquel la Société adhère.

Avec le renouvellement de Mme Moraleda, la Société maintient la proportion actuelle de représentation féminine au Conseil d'administration de 25 % and s'efforcera d'améliorer ce pourcentage dans le futur. Par ailleurs, avec la nomination de M. Chu en tant que nouveau membre du Conseil d'administration, la Société augmente la diversité internationale de la composition actuelle du Conseil d'administration, M. Chu sera le seul membre du Conseil d'administration avec un profil asiatique.

De plus amples informations sur les membres proposés au Conseil d'administration sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse

www.airbus.com

(Company > Governance > Board Members)



Renouvellement de mandats et proposition de nomination des membres du Conseil d'administration soumis au vote de l'Assemblée générale 2018

RENOUVELLEMENT

Amparo MORALEDA

53 ans

Administrateur depuis 2015, réélection en 2018
Indépendant



Mandat exercé dans une société cotée :

- Membre du Conseil d'administration d'Airbus SE
- Membre du Conseil d'administration de Solvay SA; CaixaBank et Vodafone PLC

Profil :

Mme Moraleda a, entre autres, occupé les fonctions de Directeur général d'IBM Espagne et Portugal de 2001 à 2009 et de Directrice des opérations de la division internationale d'Iberdrola SA, en charge du Royaume-Uni et des Etats-Unis de 2009 à 2012. En tant qu'ancien membre du Comité d'Audit et en tant que membre actif du RNGC et du Comité d'Ethique & Conformité, Mme Moraleda est un atout précieux et reconnu qui contribue à l'efficacité du Conseil d'administration.

NOMINATION

Jean-Pierre CLAMADIEU

59 ans

Nouveau membre en 2018
Indépendant



Mandat exercé dans une société cotée :

- Président exécutif et membre du Conseil d'administration de Solvay SA
- Membre du Conseil d'administration d'Axa

Profil :

Depuis 2011, M. Clamadieu est Président exécutif de Solvay SA, un leader mondial de la chimie. Entre 1993 et 2011, il a occupé différents postes de direction au sein du groupe Rhodia qui a été intégré dans Solvay avec succès. Ingénieur de formation et fort d'une expérience de plusieurs décennies en matière de gestion d'équipes internationales, M. Clamadieu a acquis une vaste expertise dans les domaines de l'innovation technologique, de la gestion d'opérations de fusions et acquisitions et de la communication avec les marchés financiers.

NOMINATION

Victor CHU

60 ans

Nouveau membre en 2018
Indépendant



Mandat exercé dans une société cotée :

- Membre du Conseil d'administration de China Merchants, China Direct et Grand Harbour Marina PLC

Profil :

Victor Chu est avocat de formation. Après avoir pratiqué durant plusieurs années au sein du cabinet Herbert Smith à Londres et à Hong Kong, il a fondé en 1985 le cabinet Victor Chu & Co., devenu l'un des cabinets d'avocats leaders à Hong Kong. En 1988, il créa First Eastern Investment Group, spécialisé dans le capital-investissement, le capital-risque et l'investissement dans des activités en voie d'expansion. Victor Chu a fait partie des premiers spécialistes sur le marché chinois. Victor Chu est par ailleurs très actif au sein de diverses institutions internationales comme le "World Economic Forum" et le "Royal Institute of International Affairs". Il a également été un généreux philanthrope dans les domaines de la protection environnementale (Global Ocean Commission, WWF) et de l'éducation.

NOMINATION

René OBERMANN

54 ans

Nouveau membre en 2018
Indépendant



Mandat exercé dans une société cotée :

- Membre du Conseil de Surveillance de ThyssenKrupp AG
- Membre du Conseil d'administration de Telenor ASA

Profil :

M. Obermann est Directeur général de Warburg Pincus LLC, Londres. Avant de rejoindre Warburg Pincus, il a occupé les fonctions de Président exécutif de Ziggo BV aux Pays-Bas jusqu'à la fusion avec UPC, une filiale de LibertyGlobal. Avant de travailler pour Ziggo, M. Obermann a travaillé pour le groupe Deutsche Telekom de 1998 à 2013 où il a occupé les fonctions de Président exécutif entre 2006 et 2013. M. Obermann a débuté sa carrière en créant une société dans le secteur des télécommunications avant de rejoindre Deutsche Telekom. M. Obermann est actuellement membre du Conseil de surveillance de Telenor ASA, d'Allianz Deutschland et de ThyssenKrupp AG. Il est également Président du Conseil d'administration de 1&1 Internet SE et de Strato AG et Directeur non-exécutif de inextio KGaA. De plus, il est membre du Conseil éditorial de DIE ZEIT.



Expertise mondiale



Ingénierie & Technologie



Production industrielle



Industrie aérospatiale



Finance & Audit



Géopolitique & Économie



Industrie de défense

















Information & Gestion de données



Expertise asiatique

Conseil d'administration d'Airbus sous réserve de l'approbation de l'AG 2018

Nom	Âge	Depuis	Fin de mandat	Expertise en tant qu'administrateur	Statut	Fonction principale et autres mandats	Participation aux réunions du Conseil d'administration 2017**
Denis RANQUE	66	 2013, dernière réélection en 2017	2020		Indépendant	Président du Conseil d'administration d'Airbus SE	 9/9
Thomas ENDERS	59	 2012, dernière réélection en 2016	2019		Exécutif	Président exécutif d'Airbus SE	9/9
Victor CHU	60	 Nouveau membre en 2018	2021		Indépendant	Président et Président exécutif de First Eastern Investment Group	Non applicable
Jean-Pierre CLAMADIEU	59	 Nouveau membre en 2018	2021		Indépendant	Président exécutif et membre du Conseil d'administration de Solvay SA	Non applicable
Ralph D. CROSBY, Jr.	70	 2013, dernière réélection en 2017	2020		Indépendant	Membre du Conseil d'administration d'American Electric Power Corp.	9/9
DRAYSON (Paul)	57	 2017	2020		Indépendant	Président et Président exécutif de Drayson Technologies Ltd	7/7 (à partir de l'AG 2017)
Catherine GUILLOUARD	53	 2016	2019		Indépendant	Président exécutif de la RATP	8/9
Hermann-Josef LAMBERTI	62	 2007, dernière réélection en 2017	2020		Indépendant	Ancien membre du Directoire de Deutsche Bank AG	8/9
Amparo MORALEDA*	53	 2015, à réélire en 2018	2021		Indépendant	Membre du Conseil d'administration de Solvay SA, CaixaBank SA et Vodafone PLC	9/9
Claudia NEMAT	49	 2016	2019		Indépendant	Membre du Directoire de Deutsche Telekom AG	8/9
René OBERMANN	54	 Nouveau membre en 2018	2021		Indépendant	Directeur général de Warburg Pincus et membre du Conseil d'administration de Telenor ASA	Non applicable
Carlos TAVARES	59	 2016	2019		Indépendant	Président du Directoire de Peugeot SA	7/9

Statut au jour de l'AG 2018

 Président

* À réélire en 2018.

** 9 réunions du Conseil d'administration – 91% de taux de participation en moyenne

L'adresse professionnelle de tous les membres du Conseil d'administration pour toutes questions se rapportant à Airbus Group SE est Mendelweg 30, 2333 CS Leiden, Pays-Bas.



Expertise mondiale



Ingénierie & Technologie



Production industrielle



Industrie aérospatiale



Finance & Audit



Géopolitique & Économie



Industrie de défense



Information & Gestion de données



Expertise asiatique

10

Dixième résolution

DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'ÉMETTRE DES ACTIONS, D'ACCORDER DES DROITS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DE LIMITER OU DE SUPPRIMER LES DROITS PRÉFÉRENTIELS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES EXISTANTS, POUR LES BESOINS DE PLANS D'ACTIONNARIAT SALARIÉ ET DE PLANS DE RÉMUNÉRATION À LONG TERME EN ACTIONS

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires, délègue au Conseil d'administration, sous réserve de révocation par l'Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société pour les besoins de plans d'actionnariat salarié et de plans de rémunération à long terme en actions (tels que des plans d'actions soumis à des conditions de performance), dans la limite globale de 0,14 % du capital autorisé au moment de l'opération, et de décider de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, dans les deux cas, pour une durée expirant à la date de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019. Ces pouvoirs comprennent l'octroi d'options de souscription d'actions pouvant être exercées aux dates et selon les modalités spécifiées aux termes de ces plans, et l'émission d'actions par capitalisation de réserves distribuables. Cependant, ces pouvoirs ne s'étendent pas à l'émission d'actions ou à l'octroi de droits de souscription d'actions (i) à l'égard desquels il n'existe pas de droit préférentiel de souscription (en vertu de la loi néerlandaise ou parce qu'il a été exclu au moyen d'une résolution de l'organe compétent), et (ii) pour un prix d'émission global de plus de 500 millions d'euros par émission d'actions.

Présentation de la dixième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société dans la limite globale de 0,14 % du capital social autorisé de la Société, soit 4 millions d'actions représentant 0,51 % du capital social émis à la date de la convocation de l'Assemblée générale, ainsi que les pouvoirs de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, pour une période qui expirera à la date de l'Assemblée générale annuelle de 2019, y compris pour les besoins de plans d'actionnariat salarié (« ESOP ») et de plans de rémunération à long terme en actions (tels que des plans d'actions soumis à des conditions de performance – « LTIP »), dans la mesure où la précédente autorisation vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée générale.

La Société prévoit de mettre en œuvre un plan de rémunération à long terme en 2018 et un plan d'actionnariat salarié en 2019, qui devront être soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

11

Onzième résolution

DÉLÉGATION DE POUVOIRS ACCORDÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION AUX FINS D'ÉMETTRE DES ACTIONS, D'ACCORDER DES DROITS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS ET DE LIMITER OU DE SUPPRIMER LES DROITS PRÉFÉRENTIELS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONNAIRES EXISTANTS, POUR LES BESOINS DE FINANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

L'Assemblée générale, conformément aux dispositions statutaires, délègue au Conseil d'administration, sous réserve de révocation par l'Assemblée générale, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société pour les besoins de financement de la Société et de ses filiales, dans la limite globale de 0,3 % du capital autorisé au moment de l'opération, et de décider de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, dans les deux cas, pour une durée expirant à la date de l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Ces pouvoirs comprennent l'émission d'instruments financiers, notamment d'obligations convertibles, pouvant donner droit à leurs porteurs d'acquérir des actions dans le capital de la Société, exerçables aux dates et selon les modalités spécifiées par l'instrument financier, ainsi que l'émission d'actions par capitalisation de réserves distribuables. Cependant, ces pouvoirs ne s'étendent pas à l'émission d'actions ou à l'octroi de droits de souscription d'actions (i) à l'égard desquels il n'existe pas de droit préférentiel de souscription (en vertu de la loi néerlandaise ou parce qu'il a été exclu au moyen d'une résolution de l'organe compétent), et (ii) pour un prix d'émission global de plus de 500 millions d'euros par émission d'actions.

Présentation de la onzième résolution

En plus de l'autorisation prévue à la dixième résolution ci-dessus, nous recommandons que l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration les pouvoirs d'émettre des actions et d'octroyer des droits de souscription d'actions de la Société dans la limite globale de 0,3 % du capital social autorisé, soit 9 millions d'actions représentant 1,15 % du capital social émis à la date de la convocation de l'Assemblée générale, pour les besoins de financement de la Société et de ses filiales, ainsi que les pouvoirs de limiter ou de supprimer les droits préférentiels de souscription, pour une période qui expirera à la date de l'Assemblée générale annuelle de 2019. Ceci dans le but de bénéficier de possibles opportunités sur les marchés financiers et d'avoir la flexibilité d'émettre des instruments financiers, notamment des obligations convertibles, lesquels instruments financiers peuvent donner droit à leurs porteurs d'acquérir des actions dans le capital de la Société. Cela peut impliquer une ou plusieurs émissions, d'un montant maximal de 500 millions d'euros par émission.

12

Douzième résolution

RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RACHETER JUSQU'À 10 % DU CAPITAL SOCIAL ÉMIS DE LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration, pour une nouvelle période de 18 mois à compter de la date de la présente Assemblée générale, à racheter des actions de la Société, par tout moyen y compris par le biais de produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement, pour autant que, à l'issue de ce rachat, la Société ne détienne pas plus de 10 % du capital social émis et à un prix par action qui ne peut être ni inférieur à la valeur nominale des actions, ni supérieur au prix de la dernière opération indépendante ou, s'il est plus élevé, de l'offre indépendante actuelle la plus élevée sur la place où l'achat est effectué. Cette autorisation remplace l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 12 avril 2017 dans sa treizième résolution.

Présentation de la douzième résolution

Nous recommandons que la présente Assemblée générale approuve la reconduction, pour une nouvelle période de 18 mois, de l'autorisation donnée au Conseil d'administration de racheter jusqu'à 10 % du capital social émis de la Société, par tout moyen, y compris par le biais de produits dérivés, sur tout marché boursier ou autrement. La présente autorisation remplacera l'autorisation accordée en vertu de la treizième résolution de l'Assemblée générale du 12 avril 2017.

Les programmes de rachat d'actions à mettre en œuvre par la Société, le cas échéant, seront définis au cas par cas par le Conseil d'administration.

Il est important de noter que le Conseil d'administration décidera de lancer ou non un tel programme de rachat d'actions et déterminera son calendrier, son montant, la méthode à utiliser et le prix de rachat sur la base des conditions du marché prévalant au moment de sa décision, ainsi que sur d'autres considérations d'allocation du capital. Le Conseil d'administration serait libre de décider si, et dans quelles conditions, le rachat d'actions doit être mené, dans le respect du droit applicable, et devra s'assurer du respect du principe d'égalité de traitement des actionnaires. Le Conseil d'administration décidera également si les actions acquises dans ce contexte doivent être annulées ou utilisées à d'autres fins.

Pour toute information supplémentaire sur les programmes de rachat d'actions de la Société, notamment leurs objectifs, leurs caractéristiques et leur avancement, nous vous prions de consulter le site Internet de la Société www.airbus.com (Investors > Share Information).

13

Treizième résolution

ANNULATION DES ACTIONS RACHETÉES PAR LA SOCIÉTÉ

L'Assemblée générale décide que tout ou partie des actions détenues ou rachetées par la Société seront annulées (par tranche ou non) et autorise le Conseil d'administration et le Président exécutif à mettre en œuvre cette résolution (y compris à déterminer le nombre exact d'actions devant être annulées) conformément à la loi néerlandaise, avec faculté de déléguer leurs pouvoirs.

Présentation de la treizième résolution

Nous recommandons que l'Assemblée générale approuve l'annulation (par tranche ou non) de tout ou partie des actions détenues ou rachetées par la Société. Nous recommandons de même que l'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration et le Président exécutif de la Société, avec pouvoirs de substitution, à mettre en œuvre l'annulation (incluant l'autorisation d'établir le nombre exact d'actions rachetées devant être annulées) conformément à la loi néerlandaise.

Informations pratiques

DOCUMENTATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2018



Ordre du jour, Texte et Présentation des projets de résolutions

Partie intégrante de l'Avis d'information de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

À titre indicatif, les traductions en français, allemand et espagnol sont disponibles uniquement sur notre site Internet.



États Financiers audités 2017

Les informations financières pour 2017, telles que présentées ci-après, font partie de la Documentation de l'Assemblée générale annuelle, et sont intégrées par référence aux présentes :

- États financiers consolidés d'Airbus SE (IFRS) ;
- Notes annexes aux États financiers consolidés (IFRS) ;
- États financiers statutaires d'Airbus SE (IFRS) ;
- Notes annexes aux États financiers statutaires (IFRS) ;
- Autres informations supplémentaires, y compris le rapport indépendant des commissaires aux comptes.



Rapport du Conseil d'administration

Émis au
14 février 2018

EN LIGNE



www.airbus.com

Assemblée générale annuelle 2018

La documentation de l'Assemblée générale annuelle 2018 est disponible sur notre site Internet (Investors > General Meetings).

<http://company.airbus.com/investors/General-Meetings.html>

Gouvernance

Des informations plus détaillées sur la structure de gouvernance, les Membres du Conseil d'administration et les règles et réglementations d'Airbus SE, sont disponibles sur notre site Internet (Company > Corporate Governance).

<http://www.airbus.com/company/corporate-governance.html>

IMPRIMER



La documentation de l'Assemblée générale 2018 est également disponible aux adresses suivantes :

- aux **Pays-Bas**, Mendelweg 30, 2333 CS, Leiden ;
- en **France**, 2 rond-point Dewoitine, 31700 Blagnac ;

ou au :

- Service Titres Airbus.

Service Titres Airbus

BNP PARIBAS Securities Services
CTS Assemblées - 9, rue du Débarcadère
93761 Pantin Cedex, France
Tél. : +33 1 57 43 35 00 - Fax : +33 1 55 77 95 01

COMMENT SE RENDRE À L'ASSEMBLÉE

Hôtel Okura Amsterdam - Ferdinand Bolstraat 333, 1072 LH Amsterdam, Pays-Bas - Tél. : +31 (0)20 678 71 11



En voiture

20 minutes en voiture de l'aéroport international de Schiphol.



En transport en commun

20 minutes à pied de la Station Amsterdam Rai.

Information Actionnaires



www.airbus.com

Investors > General Meetings



ir@airbus.com



Appel gratuit depuis :

France : 0 800 01 2001

Allemagne : 00 800 00 02 2002

Espagne : 00 800 00 02 2002

Numéro international : +33 800 01 2001

Airbus SE

Société européenne (*Societas Europaea*)

Mendelweg 30, 2333 CS Leyde, Pays-Bas

Chambre de commerce des Pays-Bas, numéro 24288945